

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **MAURITANIE**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

###### ***Nature et composition du système***

Le système statistique national (SSN) de la Mauritanie est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. Le noyau central du système est l'Office national de la statistique (ONS).

L'ONS a été créé en 1990, sous la forme d'un établissement public à caractère administratif (EPA) pour remplacer la Direction de la statistique et de la démographie qui était une administration centrale sous la tutelle du Ministère du Plan. L'ONS est doté d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du Ministre des affaires économiques et du développement et est supervisé par un Conseil d'administration.

L'ONS a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'ONS comptait un effectif de 202 agents dont 21 titulaires, 45 contractuels à durée déterminée et 136 contractuels à durée indéterminée. Cet effectif comprend 2 Ingénieurs statisticiens économistes, 12 Ingénieurs des travaux statistiques, 4 démographes, 3 informaticiens, 32 autres cadres A et 149 autres salariés. En 2002, l'ONS a enregistré l'arrivée de 5 cadres A et de 10 autres personnels.

En 2002, le budget voté s'élevait à 110 millions d'Ouguiyas dont 61 millions de charges de personnel. Les montants pour 2003 sont respectivement de 112 millions et 63 millions d'Ouguiyas. Aux ressources du budget de fonctionnement, s'ajoutent chaque année des financements pour des projets spécifiques.

Outre l'ONS, le système statistique national de la Mauritanie comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: développement rural et environnement, santé et affaires sociales, éducation nationale, mines et industrie, emploi. Ils comptent en général peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers limités. Le Service des enquêtes et données statistiques de la Direction des études économiques de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### ***Textes législatifs et réglementaires***

Les activités statistiques en Mauritanie sont régies par les textes suivants :

- l'ordonnance n° 84-135 du 6 juin 1984 instituant l'obligation de réponse et le secret en matière statistique et fixant les sanctions y afférentes;
- le décret n° 90-072 /P-CMSN portant création d'un Comité interministériel de la statistique (CIS) et d'une Commission technique consultative de la statistique (CTCS).

### ***Coordination des activités statistiques***

Le CIS a pour objet d'orienter et de superviser les activités du système statistique national. Il est présidé par le Ministre des affaires économiques et du développement et comprend les Ministres qui ont des services statistiques dans leurs départements ainsi que le Gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie. Il doit se réunir au moins une fois par an. Le CIS est chargé notamment «d'élaborer la politique générale du pays en matière statistique, de fixer les priorités nationales en données statistiques à court et moyen termes, de coordonner l'action des départements ministériels impliqués dans les opérations de collecte de l'information statistique et d'examiner le rapport annuel de l'Office national de la statistique relatif aux statistiques dans le pays». Le secrétariat du CIS est assuré par l'ONS.

La CTCS a pour mission notamment «d'élaborer le projet de plan statistique national conformément aux orientations données par le Comité interministériel de la statistique, d'harmoniser les méthodes utilisées dans le pays pour la collecte et le traitement de l'information statistique». Il est présidé par le Directeur Général de l'ONS et comprend les représentants des services producteurs de statistiques.

### ***Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques***

La Mauritanie est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons: l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne. (AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission: promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'ONS participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la Mauritanie au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

L'ONS participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la Mauritanie et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, l'ONS a participé depuis son adhésion en 1998 à toutes les activités menées aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de

l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, la Mauritanie participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires: la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours est en cours.

L'ONS participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI).

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), la Mauritanie y a adhéré.

### ***Rapports d'activités***

L'ONS rédige des rapports d'activités annuels.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique par manque de moyens se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps, à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre. L'élaboration et l'adoption d'un premier Schéma directeur de la statistique couvrant la période 2000-2005 offre de bonnes perspectives d'amélioration du système statistique mauritanien pour lui permettre de produire durablement des statistiques pertinentes, de qualité et diffusées à temps pour répondre à la nouvelle demande.

### **Evaluation du système statistique national**

Le bilan de l'existant qui a été fait lors de l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique publique (SDS) de la Mauritanie montre que malgré les progrès importants

constatés dans de nombreux secteurs, le système statistique reste encore relativement peu performant. Il est caractérisé par un certain nombre de faiblesses:

*- l'inadéquation de la législation statistique*

L'ordonnance n° 84-135 /CMSN du 6 juin 1984 qui régit les activités statistiques ne correspond plus à la situation du SSN mauritanien. Elle passe sous silence des principes importants comme la transparence, le droit d'accès à l'information et l'indépendance scientifique. Elle doit être abrogée et remplacée par une nouvelle loi qui tienne compte des évolutions intervenues sur les plans statistique, économique et social au cours des vingt dernières années. Un projet de nouvelle loi statistique est en cours de finalisation.

*- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue l'ONS devrait être renforcé en termes de ressources humaines qualifiées dans les divers métiers de la statistique pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer convenablement les secrétariats du Comité interministériel de la statistique et de la Commission technique consultative de la statistique. On constate toujours une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques que la composition inadéquate des structures de coordination prive d'un cadre idéal de discussions. La composition de la CTCS devrait être revue pour prévoir la participation des utilisateurs nationaux de statistiques et des partenaires au développement.

*- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

*- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

*- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

La Mauritanie est le deuxième pays d'Afrique subsaharienne francophone à s'être doté d'un Schéma directeur de la statistique.

En 1988, un Plan statistique quinquennal 1989-1993 avait été élaboré avec l'assistance technique et financière du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES).

Le lancement du premier Schéma directeur de la statistique (SDS) a eu lieu le 18 novembre 1998, à l'occasion de la célébration de la journée africaine de la statistique et dans le cadre du Programme de gestion des ressources publiques et de renforcement des capacités (PGRP-RC)

financé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La France a également apporté une assistance technique à l'élaboration du Schéma directeur.

### *Le Schéma directeur de la statistique (SDS) 2000-2005*

L'objectif principal du SDS est de «rendre le système statistique national capable de produire, de publier et de diffuser à temps des statistiques de qualité en vue de satisfaire non seulement les besoins nationaux, mais également la demande extérieure notamment celle consécutive aux conventions internationales et régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré».

#### Le processus d'élaboration

Le Schéma directeur est un exercice participatif d'un type nouveau pour la statistique mauritanienne qui s'est réalisé en cinq étapes:

- 1. Lancement de l'opération;
- 2. Bilan de l'existant et orientations générales pour définir le système cible;
- 3. Scénarios pour atteindre le système cible;
- 4. Plans d'actions annuels pour exécuter le scénario choisi;
- 5. Mise en œuvre.

L'élaboration du Schéma directeur a été faite à la demande du Comité interministériel de la statistique, maître d'ouvrage, qui s'est appuyé sur la Commission technique consultative de la statistique, maître d'œuvre, et des structures ad hoc: un Groupe de projet et sept Commissions spécialisées, animées chacune par un membre du Groupe de projet. Les Commissions étaient constituées autour des domaines suivants:

- 1. Population;
- 2. Conditions de vie des ménages;
- 3. Agriculture, élevage et environnement
- 4. Entreprises non agricoles;
- 5. Indicateurs macroéconomiques et comptes nationaux;
- 6. Informatique et techniques connexes;
- 7. Cadre institutionnel et ressources humaines.

Le démarrage de chacune des cinq étapes du processus d'élaboration était conditionné par la validation «politique» par le CIS de l'étape précédente. Le processus s'est étalé sur une période de 20 mois environ et a débouché sur l'adoption du Schéma directeur de la statistique par le CIS le 17 juillet 2000.

#### Les résultats du processus d'élaboration

Les plans d'actions pour la période 2000-2005 portent sur les huit thèmes suivants:

- le dispositif institutionnel;
- les opérations statistiques;
- l'infrastructure informatique;
- l'archivage et la diffusion;
- la normalisation;
- la lutte contre la pauvreté;

- les infrastructures physiques;
- le financement des activités statistiques.

Au titre du dispositif institutionnel, il s'agit d'améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire (notamment la promulgation d'une nouvelle loi statistique, la transformation des commissions spécialisées du SDS en structures permanentes de la Commission technique consultative de la statistique, la définition des missions et des relations entre les composantes du SSN), de renforcer les capacités techniques (moyens humains et matériels) et de former et recycler le personnel du système statistique national ( la création d'un centre de formation et de recyclage est envisagée).

Les opérations statistiques sont regroupées selon les six premiers thèmes cités ci-dessus et par filières pour «obtenir des ensembles statistiques plus cohérents et plus homogènes». Parmi les opérations majeures, on peut noter le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2000), l'Enquête par sondage sur les conditions de vie des ménages (EPCV) prévue en 2000, 2003 et 2006, l'Enquête budget consommation (2001), la Base de données économiques et financières (2001), et la Base de données sociales (2000-2002).

Le Schéma directeur accorde une place importante à la normalisation de la production statistique (adoption et généralisation de normes uniformes conformes aux recommandations internationales), à la diffusion et à l'archivage des données (normalisation des outils et supports de diffusion, mise en place et gestion de bases de données économiques, financières, et sociales, données géoréférencées, etc.).

Quant à la lutte contre la pauvreté, les actions prévues au cours de la période 2000-2001, sont détaillées sous le thème «opérations statistiques» car les indicateurs nécessaires sont généralement calculés à partir de leurs résultats.

Dans le domaine des infrastructures physiques, le SDS prévoit la construction du siège de l'ONS.

Concernant le financement des activités statistiques, les structures d'orientation et de coordination (CIS et CTCS) seront mises à contribution pour que les activités financées sur ressources nationales soient bien prises en compte au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.

Le Schéma directeur de la statistique récapitule dans un tableau toute les actions prévues au cours de la période 2000-2005 avec un calendrier mais sans une évaluation des coûts.

#### *Le bilan de la mise en œuvre*

Au cours de l'année 2003, l'ONS a demandé à la Direction générale d'AFRISTAT de l'aider à procéder à une évaluation à mi-parcours du SDS. Un projet de rapport d'évaluation qui date de janvier 2004 a été remis à l'ONS. On peut en retenir les principales conclusions suivantes:

#### Le dispositif institutionnel

Un projet de nouvelle loi statistique a été élaboré avec l'aide d'un consultant international et attend son adoption et sa promulgation. Certaines actions prévues qui sont liées à cette loi

(pérennisation des Commissions spécialisées, révision de l'organigramme de l'ONS) seront donc retardées.

### Les opérations statistiques

Dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, le Recensement général de la population et de l'habitat de 2000 a été réalisé et ses résultats publiés. Il en est de même de l'Enquête démographique et de santé de 2000-2001. Des écarts plus ou moins importants ont été notés entre les prévisions et les réalisations dans le domaine des statistiques économiques et financières.

### Les autres projets

Pour ce qui concerne les autres projets, il convient de noter que le projet de construction d'un siège pour l'ONS a été réalisé. L'Office dispose à présent de locaux fonctionnels. Il reste à construire les locaux devant abriter le futur centre de formation et de recyclage.

### Le financement

Sur la base d'une évaluation faite par l'ONS en février 2003, le coût global des opérations inscrites au SDS 2000-2005 est de 6770,1 millions d'Ouguiyas. Le rapport d'évaluation à mi-parcours estime «le taux de mobilisation des financements» à près de 37%. Ce chiffre qui ne prend pas en compte «la prise en charge par l'Etat du fonctionnement courant des services et les frais de personnel» montre que le SDS a réussi à attirer des financements importants.

### La pertinence du SDS

Le rapport d'évaluation note que l'antériorité de l'élaboration du Schéma directeur par rapport au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté n'a pas permis au premier document d'intégrer pleinement les besoins en données chiffrées pour le suivi de la pauvreté.

Malgré les insuffisances notées, le SDS a permis une sensibilisation des autorités nationales et des autres décideurs à l'importance pour la Mauritanie de disposer d'un système statistique performant et de trouver les ressources nécessaires à cette fin.

Pour terminer, le rapport d'évaluation formule des propositions pour la poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique publique.

### ***Situation actuelle et perspectives***

Le Schéma directeur de la statistique publique mauritanienne 2000-2005 en est à sa cinquième année d'exécution. Un projet de rapport d'évaluation à mi-parcours vient d'être rédigé. La version finale devait faire l'objet d'un atelier national. Une meilleure prise en compte des besoins en données statistiques du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté adopté en décembre 2000 et du suivi des Objectifs du millénaire (OMD) devrait figurer au centre des préoccupations de l'atelier.

### ***Soutiens attendus de PARIS21***

Sans vouloir préjuger des recommandations de l'atelier qui va examiner le rapport à mi-parcours du SDS 2000-2005, atelier auquel PARIS21 a été invité, la Mauritanie devrait envisager bientôt l'élaboration de son prochain Schéma directeur de la statistique publique, compte tenu du temps nécessaire pour mener à bien un tel processus participatif. La période couverte par le second SDS reste à définir. Elle dépendra certainement du cycle de révision du CSLP et de l'atteinte des OMD. Elle devra aussi tenir compte de la participation du pays à des programmes plurinationaux: AFRISTAT par exemple a entamé l'évaluation du PROSMIC et éventuellement envisagera l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le développement de la statistique dans ses Etats membres. D'autres Etats d'Afrique de l'Ouest élaboreront certainement un Schéma directeur de la statistique au cours de la même période. Dès lors, PARIS21 pourrait, en collaboration avec AFRISTAT, envisager de structurer son appui futur à l'élaboration des SDS autour d'un projet regroupant la Mauritanie et les autres Etats concernés pour établir des synergies entre plusieurs initiatives nationales.